

Une polyvalence de la classe de seconde dans un lycée en quatre ans.

La classe de 3ème, qui marque la fin du collège mais pas de la scolarité obligatoire, reste le premier palier d'orientation pour les jeunes, du choix entre la seconde générale et technologique, la seconde professionnelle ou une formation au CAP sous statut scolaire ou d'apprenti. Cette étape est cruciale pour l'avenir, l'enseignement professionnel n'offrant pas les mêmes « destins scolaires », même si aujourd'hui les titulaires d'un baccalauréat professionnel aspirent d'avantage à poursuivre des études supérieures.

La classe de Seconde est double : seconde professionnelle pour les jeunes qui préparent un bac pro, et seconde générale et technologique pour ceux qui se positionnent sur un baccalauréat général ou technologique et qui par là même envisagent de poursuivre des études supérieures.

Ainsi, l'orientation est avancée pour les jeunes qui sont souvent en difficulté au collège et à qui on conseille plutôt une formation professionnelle, elle est repoussée d'un an pour ceux à qui l'on permet d'envisager « tous les possibles ».

Ce statut ambivalent et peu clair de la classe de seconde devrait être réinterrogé.

Faire de la classe de seconde le premier pas dans processus d'orientation dans le second degré permettrait d'alléger le collège du fardeau d'une orientation précoce de certains jeunes. La Seconde serait construite comme une véritable étape permettant à chaque jeune de découvrir des nouveaux champs de savoirs, de rencontrer de nouvelles disciplines (générales, technologiques, professionnelles), de bénéficier de formes diversifiées d'approche des apprentissages, de s'ouvrir sur l'ensemble des possibilités qui devraient être offertes au lycée. Cette conception de la classe de seconde ne devrait pas la vider de contenus disciplinaires, d'accès aux savoirs et d'ambition pour ces nouveaux lycéens. Elle pourrait également permettre de renforcer les acquis du collège. A l'issue de cette classe de seconde chaque jeune pourrait de façon éclairée faire le choix d'une première générale, technologique ou professionnelle ou d'une formation au CAP.

La durée du second cycle pourrait également être réinterrogée ; à l'issue d'une seconde de détermination, un cursus en trois ans pour arriver au baccalauréat serait tout à fait justifié pour l'obtention d'un baccalauréat professionnel, garant d'une qualification professionnelle. Il le serait également pour les futurs titulaires d'un baccalauréat général ou technologique avec comme ambition de mieux les préparer à l'enseignement supérieur pour lequel ils postulent très majoritairement. Ce desserrement du parcours de formation au lycée, permettrait également de donner du temps aux jeunes afin d'atteindre la maturité nécessaire pour s'engager dans la vie active ou les études supérieures. Il offrirait également la possibilité d'intégrer davantage d'options complémentaires aux cursus de formation. Il permettrait au lycée de faire sienne l'ambition de Langevin Wallon : « Former l'Homme, le Citoyen, le Travailleur ».

Ainsi, les jeunes auraient 18 ans à la fin du lycée, age qui pour nous devrait marquer la fin de la scolarité obligatoire.

En tout état de cause, les réflexions sur l'avenir du lycée et sur la démocratisation de la réussite dans l'enseignement supérieur auraient dû commencer par une réflexion sur la place

et le statut de la classe de seconde dans le second degré.

Cette Seconde, dans des lycées de fait de plus en plus polyvalents, permettrait de freiner les velléités de certains d'exclure l'enseignement professionnel du champ de l'éducation nationale et de le mettre sous la responsabilité des Régions et des branches professionnelles.

Et avec une Seconde unifiée entre voie professionnelle et voie générale et technologique, ce devrait être également le statut des enseignants du lycée qui devrait être réfléchi avec en particulier la question de l'unification des corps d'enseignants du lycée professionnel et des certifiés.

Thierry Reygades, secrétaire national UA.